



kardino

L'outil d'aide à la décision énergétique

Les petits dossiers du DPE

#2. « J'améliore mon DPE avec de l'éclairage LED. Ah bah non en fait ... »



QU'EST-CE QU'UNE LED ?

Une LED (**L**ight **E**mitting **D**iode) :

- Est un semi-conducteur qui émet de la lumière lorsqu'un courant électrique le traverse.
- Ne produit presque pas de chaleur contrairement au filament qui perd 90% d'énergie en chaleur !
- Résultat : lumière directe sans gaspillage thermique





LES AVANTAGES RÉELS D'UNE LED

- 🔋 Consomme très peu d'énergie (80% de moins que les ampoules classiques).
- 🕒 Dure 35 000 à 50 000 heures contre 1000 heures pour une ampoule à incandescence.
- 💡 Allumage instantané sans échauffement
- 💥 Résistance aux chocs et aux allumages répétés
- ♻️ Écologique (sans mercure, recyclable)

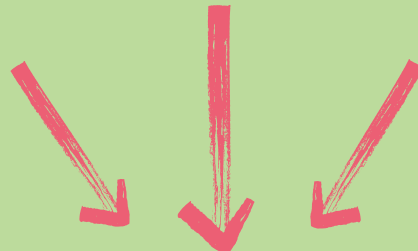


ET DANS LE DPE ?

L'éclairage est calculé de manière forfaitaire

🏠 Même si vous vous éclairez à la bougie, votre DPE = celui de votre voisin avec des halogènes.

✅ **Le DPE ne tient pas compte de vos ampoules.**



Le saviez-vous ?

L'éclairage sur votre DPE c'est entre 4,2 et 4,5 kWh/m²/an en fonction de la zone climatique (et à partir du 1er Janvier 2026 et l'application du nouveau coefficient d'énergie primaire on passe à 3,5 à 3,7 kWh/m²/an !)



QU'EST-CE QUI COMPTE VRAIMENT DANS LE DPE ?

- 🏠 La structure du logement (surfaces, exposition à l'extérieur)
- 🚪 L'isolation de l'enveloppe (murs, planchers, plafond, fenêtres et portes)

Et les systèmes techniques (qu'ils soient opérationnels et utilisés ou non) :

- 🔥 Le système de chauffage
- 💧 Le système de production d'eau chaude sanitaire
- ❄️ Le système de climatisation (s'il existe)
- 🌀 Le système de ventilation

**PLUS D'INFORMATIONS DANS UN PROCHAIN
ÉPISODE !**